



## **Mobilité militaire : pas question de sacrifier les travailleurs du transport**

La Commission européenne vient de dévoiler son paquet « mobilité militaire ». Et derrière les grands discours sur la sécurité, un constat s’impose : **les travailleurs du transport sont les variables d’ajustement d’une stratégie qui veut aller vite, quitte à piétiner des droits essentiels.**

Le nouveau mécanisme d’exception prévu – l’EMERS – permettrait de suspendre temporairement des règles fondamentales, notamment celles qui protègent les conducteurs, les équipages et l’ensemble des personnels du transport. **Temps de conduite et de repos, cabotage, règles sociales : tout deviendrait négociable en cas d’“urgence militaire” décidée à Bruxelles.**

Nous le disons clairement : **aucune urgence ne justifie de mettre en danger les salariés ni de toucher aux garanties qui assurent leur sécurité et celle de tous.**

Cette logique d’exception permanente n’a rien de neutre. Sous couvert d’efficacité opérationnelle, le paquet présenté par la Commission fait peser une pression directe sur les conditions de travail. Et c’est encore une fois le même discours : les règles sont “trop strictes”, “trop lentes”, “pas adaptées”…

En réalité, **c'est la dérégulation qui affaiblit la résilience du transport européen**, et non les travailleurs qui le font vivre au quotidien.

Au lieu de prendre en compte la position des travailleurs, la Commission continue de privilégier une approche technocratique, déconnectée du terrain, comme si les salariés n'existaient que lorsqu'il faut répondre à une urgence ou transporter du matériel sensible.

Et derrière les mesures techniques, un risque majeur se profile : **la tentation de limiter la capacité des travailleurs à défendre leurs droits**. Dans une logique d’“urgence militaire”, certains pourraient être tentés de considérer une mobilisation sociale comme une perturbation à éviter. Nous prévenons clairement : **le droit de grève ne peut jamais être relégué au rang d’obstacle, ni remis en cause par un dispositif d’exception.**

La FEETS-FO et la Fédération FO Transports & Logistique UNCP **refusent que la sécurité collective serve de prétexte à fragiliser les droits sociaux**, et rappellent que la meilleure garantie de robustesse, de continuité et de capacité de réponse, ce sont **des salariés protégés**,

**formés, respectés et rémunérés dignement, et des services et infrastructures de transport à la hauteur.**

Nous serons présents dans ce débat européen pour porter une parole claire :

**pas de mobilité militaire sur le dos des travailleurs.**

**Pas de mécanisme d'exception pour contourner les droits sociaux.**

**Pas de dérégulation sous uniforme.**

**Pas de remise en cause, directe ou déguisée, du droit de grève.**

Nos Fédérations **resteront**, dans toutes les instances, la voix de celles et ceux qui font tenir l'Europe sur ses routes, ses ports et ses aéroports.

Paris le 21 novembre 2025

**Contact :**

Patrice Clos, Secrétaire général de FO UNCP Transports et Logistique, 07 64 45 34 38  
Zaïnil Nizaraly, Secrétaire général de la FEETS-FO, 07 84 26 73 06